

**Motion du 27 novembre 2007 de Mmes Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Nicole Valiquier Grecuccio, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Jean-Charles Rielle et David Metzger: «L'eau, bien public».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de  
la séance du 28 novembre 2007)

*MOTION*

Considérant:

- que l'accès à l'eau nécessaire à la vie est un droit humain fondamental;
- que l'eau est un patrimoine commun de l'humanité qui doit être préservé;
- que la déclaration «L'eau, bien public», proposée par l'Association suisse pour le contrat mondial de l'eau (ACME-Suisse), a déjà été signée par six communes en Suisse (Delémont, Yverdon-les-Bains, Tramelan, Lausanne, Ayent et Onex),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de signer la déclaration «L'eau, bien public», proposée par l'Association suisse pour le contrat mondial de l'eau (ACME-Suisse), et ainsi de:

- reconnaître l'eau comme bien public universel;
- s'engager à ce que sur son territoire et son sous-sol la gestion de l'eau reste en mains publiques;
- s'engager à ce que toutes les décisions importantes en ce domaine soient prises avec la participation des citoyens et des citoyennes;
- s'engager à informer régulièrement les habitant-e-s de la commune sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau, afin de garantir un approvisionnement sûr, sain et durable;
- participer à des actions de solidarité internationale sous une forme adaptée à ses moyens en faveur de communautés locales dépourvues d'accès à l'eau potable.

*Annexe: déclaration «L'eau, bien public»*

*[En-tête de  
l'instance compétente]*

# **Déclaration**

## ***L'eau, bien public***

Considérant que l'accès à l'eau nécessaire à la vie est un droit humain fondamental,

Considérant que l'eau est un patrimoine commun de l'humanité,

le/la *[nom-de-l'instance-communale]*  
de *[nom-de-la-commune]*  
(Canton de *[nom-du-canton]*)

Reconnait l'eau comme bien public universel,

S'engage à ce que sur son territoire et son sous-sol la gestion de l'eau reste en mains publiques,

S'engage à ce que toutes les décisions importantes en ce domaine soient prises avec la participation des citoyens et des citoyennes,

S'engage à informer régulièrement les habitants de la commune sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau afin de garantir un approvisionnement sûr, sain et durable.

Le/la *[nom-de-l'instance-communale]* participe à des actions de solidarité internationale sous une forme adaptée à ses moyens en faveur de communautés locales dépourvues d'accès à l'eau potable.

Fait à *[nom-de-la-commune]*, le *[date]*

*[Signature du représentant de  
l'instance compétente]*